

Louis-Gervais Delamarre (1766-1827)

FICHE **QUESTIONS SUR...** n° 11.01.Q07

Mots clés : Delamarre - Harcourt - reboisement

Louis-Gervais Delamarre a légué, le 6 avril 1825, son domaine d'Harcourt (Eure) à la *Société Royale et Centrale d'Agriculture* (actuelle *Académie d'Agriculture de France*).

Bien que, selon sa propre volonté, il n'ait jamais été membre de la Compagnie¹, il lui transmet l'œuvre principale de sa vie : un très vaste domaine et un impressionnant château médiéval, ensemble qu'il a considérablement valorisé depuis son achat en 1802.

La *Société* est un peu sous le choc face à une telle prodigalité, et doit alors s'interroger sur la façon dont elle devra valoriser au mieux ces biens qu'elle reçoit quasiment sans conditions.

Qui était Delamarre ? Quelles ont été ses dispositions testamentaires ? Comment a réagi la *Société* en 1827 ? Qu'est devenu l'héritage de Delamarre ?

Louis-Gervais Delamarre : homme de loi, propriétaire et cultivateur-forestier

Né à Mello (Oise) le 6 avril 1766, Delamarre est issu d'une famille ancienne et reconnue, mais dépourvue de ressources. Après quelques études jusqu'à l'âge de 12 ans, il devient saute-ruisseau chez un procureur, puis clerc de notaire dans différentes études de sa région d'origine. A 21 ans, il est maître-clerc chez un procureur de Paris, auquel il succède trois ans plus tard grâce à la confiance et au crédit que lui consent son employeur.

Durant la Révolution, les temps sont difficiles pour sa profession, aussi devient-il avoué, en charge de la gestion du patrimoine de nobles frappés de séquestre et de confiscation, qu'il lui faut alors défendre. Ainsi que le note Augustin de Silvestre² dans les *Mémoires* de 1828 : "Delamarre était animé par un grand désir de faire du bien. Il avait une ténacité imperturbable dans ses entreprises." Arrêté à cause de sa proximité avec ceux dont il défendait les intérêts, il est sauvé de l'exécution grâce à la chute de Robespierre. Ensuite, les affaires de Delamarre marchent si bien qu'au début du Consulat il cesse de travailler et vend sa charge. Son patrimoine est estimé à 800 000 F. Entre-temps, il a pris goût à l'agriculture et aux travaux forestiers, et ayant acquis un domaine à Soisy-sous-Montmorency (Val-d'Oise actuel), y fait procéder à de nombreuses plantations.

Disciple de Jean-Jacques Rousseau, Delamarre est libre-penseur et vit depuis 1790 avec Agathe-Antoinette Chamorin de Villeneuve qui partage

ses idées. Très profondément affecté après le décès de celle-ci (1804), Delamarre transforme sa propriété en ermitage, et restera fidèle à sa compagne. Il cherche alors un sujet d'intérêt public auquel il pourrait vouer ses années à venir, et le trouve en 1802 à Harcourt (Eure) : un grand domaine comprenant des terres, des bois, un château et ses dépendances. Il l'achète sans l'avoir vu, mais selon un processus lent et complexe qui n'aboutit que le 16 février 1813. C'est ce domaine, profondément réaménagé, que Delamarre lèguera à la *Société Royale et Centrale d'Agriculture*.

Jusqu'à sa fin, Louis-Gervais conserve sa coiffure à catogan, son col à large revers et sa cravate nouée à l'ancienne mode qu'avait connus sa bien-aimée, bel exemple de fidélité ! Il décède le 27 juillet 1827, à



¹ Ensemble des membres de la *Société Royale et Centrale d'Agriculture*

² Secrétaire Perpétuel de la *Société Royale et Centrale d'Agriculture*

61 ans, dans son appartement parisien, après avoir doté ses sœurs, ses amis et ses serviteurs, dont les trois gardes et six ouvriers d'Harcourt.

Son testament précise qu'il veut un enterrement "avec la plus grande simplicité", qu'il devra reposer "parallèlement et sur le côté gauche du tombeau de son amie" et que "le cœur de celle-ci, extrait de son corps le jour de sa mort et qui est déposé dans un vase d'albâtre, soit enterré avec moi". Une inscription sur une colonne portait quelques lignes d'hommage à Agathe Delamarre, à laquelle il avait – bien que non-marié – donné son nom.

Depuis, son tombeau, à Soisy-sous-Montmorency, a subi les vicissitudes du temps : dégradé par manque d'entretien, il a disparu sous la pression de constructions immobilières, la commune étant passée d'environ 300 habitants en 1820 à plus de 18 000 aujourd'hui. Une rue porte son nom (sans ajout de précision), et une stèle de granit, au cœur d'un lotissement, rappelle le souvenir du couple.

Le domaine d'Harcourt sous la gestion de Louis-Gervais Delamarre

En semi-ruine lors de son acquisition par Delamarre, le château (XI^e-XII^e siècles pour les parties les plus anciennes) a longtemps appartenu à la famille d'Harcourt. Il faillit être démoli afin de récupérer les matériaux, comme cela s'est trop souvent pratiqué au XIX^e siècle. Delamarre le fait en partie consolider, et se réserve quelques pièces.

Très vite, il revend les terres les mieux cultivées, pour une somme supérieure au prix d'acquisition de la totalité du domaine, ne conservant qu'environ 300 hectares de maigres taillis sous futaie et de landes "au sol très tassé".

Continuant de partager son temps entre Soisy, Paris et Harcourt, il se trouve face au grand-œuvre de sa vie. Comment va-t-il l'entreprendre ? Le déroulé est connu par ce que Delamarre relate dans les ouvrages qu'il a publiés³ et, plus tard, par le procès-verbal du voyage à Harcourt de la *Société* lors de la prise de possession du domaine en 1828 (cf. *infra*).



Le château d'Harcourt vers 1850

Dès 1802, des plantations sont entreprises en prenant des conseils de plusieurs membres de la *Société* – tels André Michaux⁴ et Philippe-Victoire Lévêque de Vilmorin⁵ – portant sur 232 hectares de landes entourant l'ancienne forteresse. Delamarre s'inscrit ainsi parmi les pionniers de la restauration des forêts dégradées, en commençant par des essences feuillues, mais c'est l'échec, sauf avec le bouleau ! Il se tourne alors vers les résineux : pins surtout (maritimes, puis sylvestres), mais également cèdres, mélèzes et sapins. Les résultats obtenus sont impressionnants et sont imités sur des coteaux bordant la Seine.

Delamarre aménage son territoire boisé en le divisant en séries, chacune subdivisée en douze parcelles bien délimitées. Les taillis sont exploités selon une révolution de 12 ans, avec réserve de baliveaux, puis les vides sont plantés en résineux ; ces peuplements subissent ensuite quatre éclaircies, avec l'objectif de 1 500 tiges par hectare, exploitées à 50 ans, ce capital devant être régénéré de la même façon dans le futur. Selon Delamarre, l'objectif est de constituer une forêt atteignant 1 000 000 de francs, objectif qui sera ensuite estimé exagéré en 1828 par Héricart de Thury, alors président de la *Société*, mais qui sera ensuite soutenu par François-André Michaux⁶ et François-André de Vilmorin⁷, membres, à travers la troisième édition du *Traité pratique de la culture des Pins*.

³ "Traité pratique de la culture des pins à grandes dimensions, de leur aménagement, de leur exploitation, et des divers emplois de leurs bois" et "Historique de la création d'une richesse millénaire par la culture des Pins, ou application du Traité pratique de cette culture, et conseil aux héritiers de l'auteur de cette création pour l'utiliser dans tous ses avantages", respectivement publiés en 1826 et 1827 chez Madame Huzard à Paris.

⁴ Membre résidant le 13 septembre 1799, Associé non résidant de l'Académie des sciences.

⁵ Associé ordinaire le 17 novembre 1791, Fondateur en 1798.

⁶ Fils du précédent, Membre résidant le 2 novembre 1810, Correspondant de l'Académie des sciences.

⁷ Fils du précédent, Membre résidant le 11 avril 1804, Correspondant de l'Académie des sciences.

Les dispositions testamentaires de Delamarre pour Harcourt

Par testament olographe du 6 avril 1825, Delamarre institue la *Société Royale et Centrale d'Agriculture* comme légataire universelle. Son testament comprend douze articles, ainsi qu'une note confidentielle destinée à l'exécuteur et au légataire, et quatre codicilles. Concernant Harcourt, ce domaine est destiné à la *Société* afin "de procurer une dotation qui sera probablement millionnaire (...). Cette heureuse et fortunée création de bois pourrait devenir, par la volonté de la *Société*, une école théorique et pratique de la culture des bois, de leur aménagement, de leur meilleure exploitation et des nombreux emplois d'utilité publique dont ils sont susceptibles." Delamarre précise : "Alors, j'aurai sujet à me flatter que, durant des siècles, mon modeste domaine resterait dans les mêmes mains, qui, toujours, le conserveraient à l'utilité publique, et que, probablement, cette possession ne serait pas moins prolongée que celle à laquelle j'ai succédé en 1802." Il précise enfin l'étendue de la liberté qu'il accorde à la *Société* dans le futur : "Je me hâte d'ajouter et d'expliquer que, dans tout ce que je viens d'exprimer, je n'entends rien prescrire, ni imposer aucune condition au legs universel qui précède toutes ces Clauses. Je n'ai eu l'intention que d'émettre des idées, dont la *Société*, instituée ma légataire universelle, n'aura à faire que le cas qu'il lui plaira."

Le 17 janvier 1828, Charles X autorise, par ordonnance, la *Société royale* à accepter le legs universel.

La prise de possession par la *Société Royale et Centrale d'Agriculture*

Une *Commission administrative* de la succession Delamarre est alors nommée par la *Société* : elle comprend les Officiers⁸ (dont le président Héricart de Thury) et plusieurs personnalités membres de la *Compagnie*. Elle établit un "Extrait du Rapport ou Procès-verbal du voyage des Commissaires de la *Commission administrative de la succession du domaine d'Harcourt, au nom de la Société royale d'Agriculture*", divisé en quatre parties :

- des observations préliminaires retraçant la vie et l'œuvre de Louis-Gervais Delamarre ;
- ses volontés testamentaires détaillées ;
- l'état du château d'Harcourt, et une notice historique sur les bâtiments ;
- l'état dans lequel était d'Harcourt en 1802, et un éloge de M. Harel⁹, notaire, excellent connaisseur des lieux, confident et ami du propriétaire, ayant accueilli les Commissaires.

La visite a lieu le 20 juin 1828. Elle permet de mieux cerner la réalité des apports, mais aussi les contraintes et les charges induites, avec un château délabré, nécessitant des travaux considérables, et des terres s'étendant sur 304 hectares dont 283 hectares boisés. Elle constate les résultats des innovations de Delamarre en gestion forestière et l'état hautement positif des reboisements qu'il avait fait effectuer.

De nombreux sociétaires puis académiciens seront chargés de suivre Harcourt en s'interrogeant sur son entretien et son devenir.

Le premier de la liste est André Michaux, qui doit d'abord gérer le redressement après les dégâts provoqués par les froids intenses de l'hiver 1829-1830. Dès l'année suivante, des semis en place et des repiquages sont pratiqués.

Les plantations sont ultérieurement frappées par un incendie partiel et par de violentes attaques de scolyte piniperde. Dans cette occurrence, la *Société* montre les bons effets de sa pluridisciplinarité, en faisant appel à ses entomologistes.



Médaille dédiée à Harcourt par l'Académie d'Agriculture de France

⁸ Un Officier de la *Société* est un membre de son Bureau. Ce terme est devenu désuet et peu usité.

⁹ Harel et Bosquier, maire de Bourgtheroulde (Eure) "qui avaient été les amis et les collaborateurs de Delamarre dans l'œuvre de transformation d'Harcourt" seront nommés Correspondants en 1828.

